

Modalités de gestion et mutualisation des données dans le cadre de l'Observatoire régional des oiseaux marins en Bretagne (Orom)

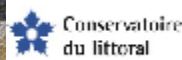
*Data management and data exchange for the
Seabird Monitoring Programme in Brittany, France*



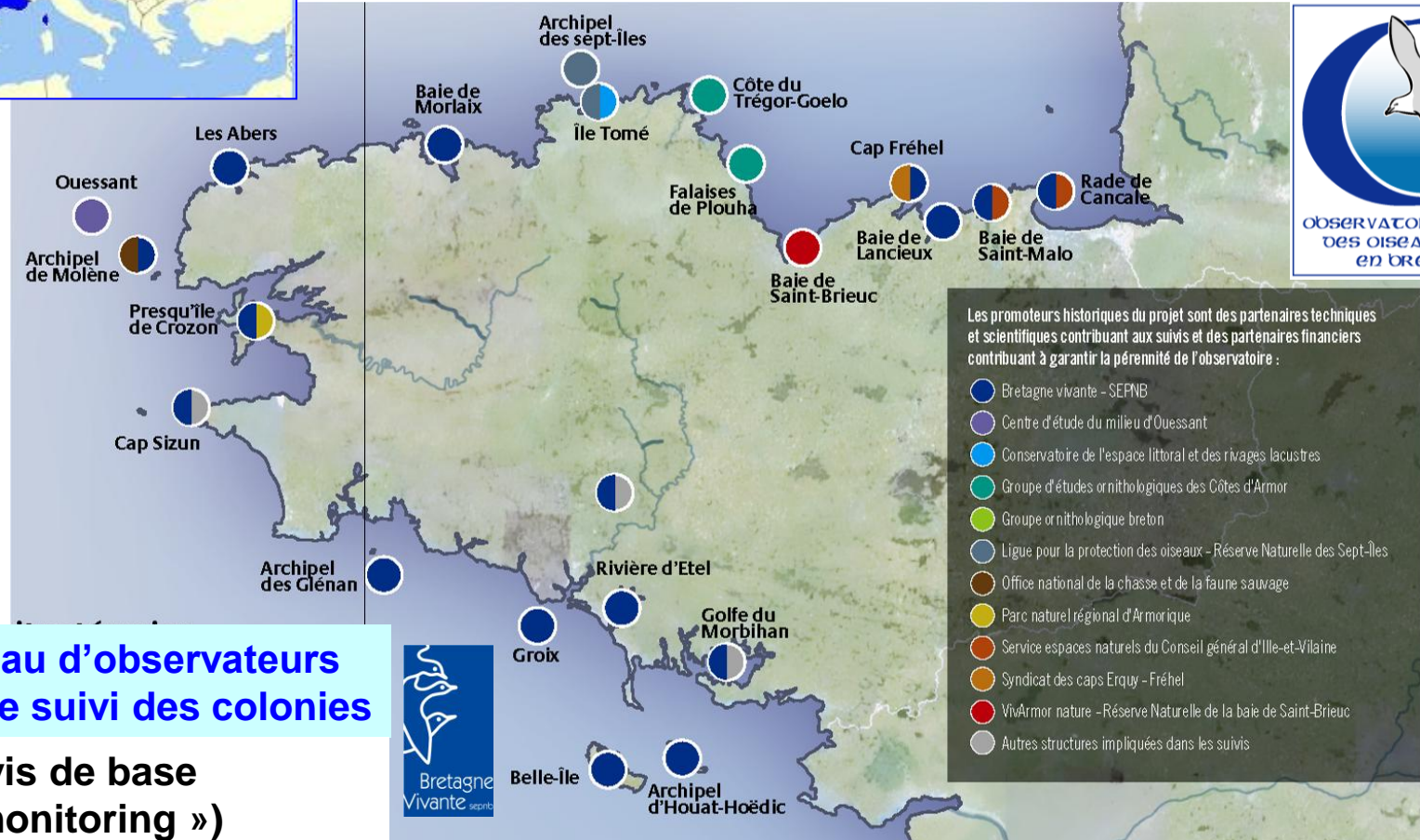
**ATELIER
ALBATROS**



Bernard CADIOU (Bretagne vivante, France)



L'observatoire régional des oiseaux marins (Orom) en Bretagne (France)



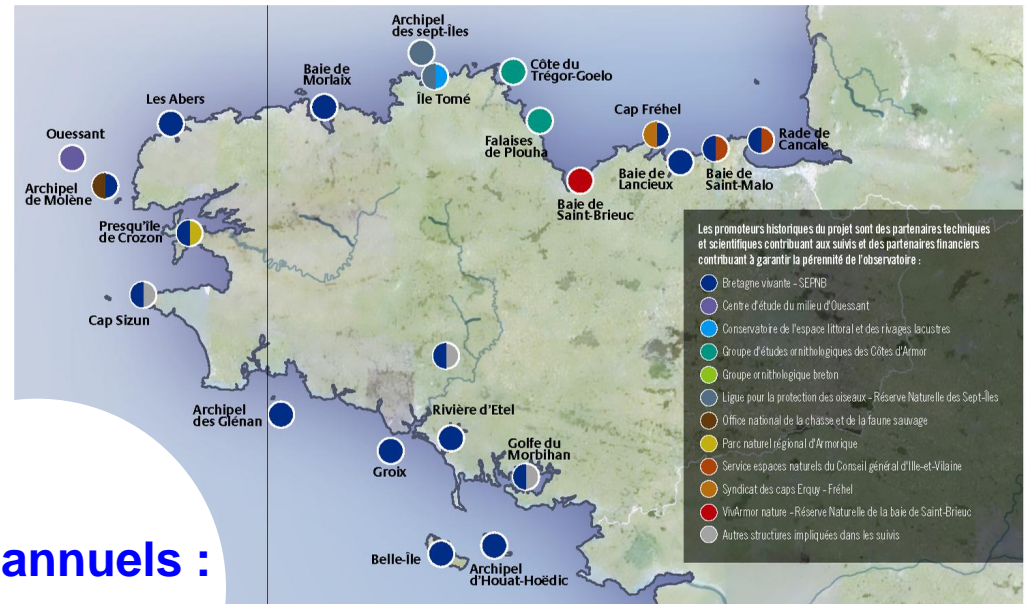
- Les promoteurs historiques du projet sont des partenaires techniques et scientifiques contribuant aux suivis et des partenaires financiers contribuant à garantir la pérennité de l'observatoire :
- Bretagne vivante - SEPNB
 - Centre d'étude du milieu d'Ouessant
 - Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres
 - Groupe d'études ornithologiques des Côtes d'Armor
 - Groupe ornithologique breton
 - Ligue pour la protection des oiseaux - Réserve Naturelle des Sept-Îles
 - Office national de la chasse et de la faune sauvage
 - Parc naturel régional d'Armorique
 - Service espaces naturels du Conseil général d'Ille-et-Vilaine
 - Syndicat des caps Erquy - Fréhel
 - VivArmor nature - Réserve Naturelle de la baie de Saint-Brieuc
 - Autres structures impliquées dans les suivis

réseau d'observateurs pour le suivi des colonies

- suivis de base (« monitoring »)
- suivis plus approfondis



partenaires techniques & partenaires financiers



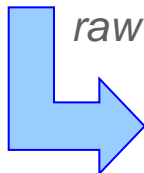
suivis annuels :

- recensement des colonies *census*
(exhaustif ou quasi-exhaustif pour certaines espèces ; colonies témoins pour d'autres espèces)
- estimation de la production en jeunes *productivity*
(colonies témoins)



réalisation du bilan & bancarisation des données

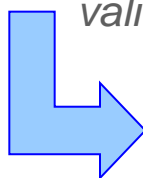
terrain =
collecte de données brutes



raw data

toilettage des données brutes
> données validées

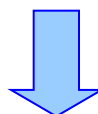
BDD de travail



validated data

bilans & analyses
> données synthétiques

BDD « diffusable »



synthetic data

**VALORISATION
&
DIFFUSION**

SERENA

divers supports de communication

structuration des bases de données Orom & SIG associé

NomChamp	Description
ANNEE	année de suivi
DEPT	département
SECT	secteur : cf. codage GISOM (pour dépts littoraux)
SITE	site : cf. codage GISOM (pour dépts littoraux)
LIBELLE	désignation du site
COLONIE	nom de la colonie d'étude (falaise, îlot) ; dans certains cas, LIBELLE=COLONIE
ESPECE	espèce suivie : nom vernaculaire cf. référentiel taxonomique MNHN-INPN
ESP	espèce suivie : cf. liste codes GISOM à 2 lettres
PARA	paramètre étudié : effectif reproducteur (EF), volume des pontes (VP) ou production en jeunes (PJ)
EFF_MIN	effectif minimum recensé selon l'unité de recensement préconisée pour l'espèce (NAO, SAO, etc.)
EFF_MAX	effectif maximum recensé selon l'unité de recensement préconisée pour l'espèce (NAO, SAO, etc.)
TXECH_MIN	taux d'échec minimum (1 décimale)
TXECH_MAX	taux d'échec maximum (1 décimale)
PROD_MIN	production minimale (2 décimales)
PROD_MAX	production maximale (2 décimales)
SOURCE	structure collectant la donnée et propriétaire

exemple de structure d'une base de données regroupant les données synthétiques diffusables

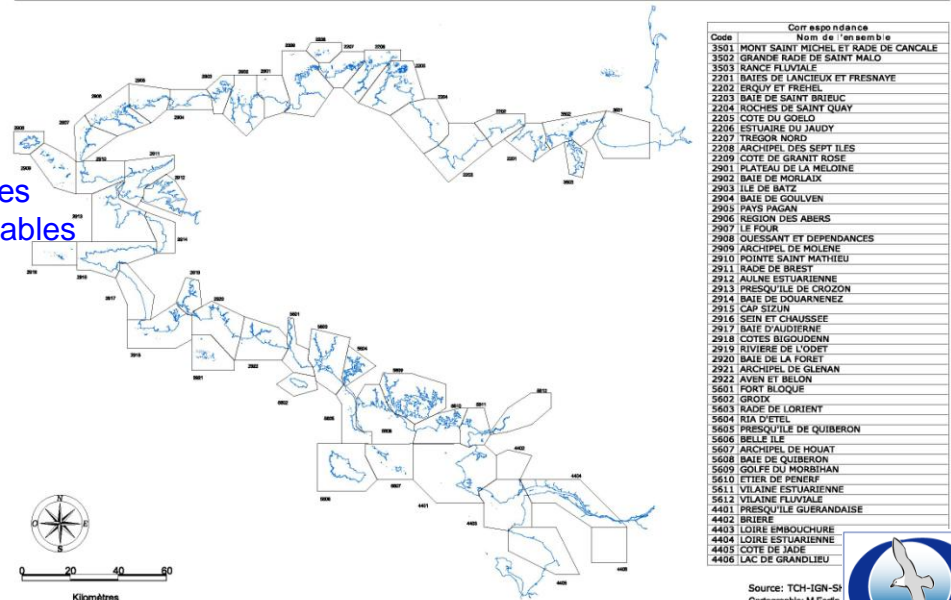
couplage avec SIG pour cartographie des résultats

standardized database and associated GIS

Ensembles

Découpage fonctionnel de la Bretagne pour l'acquisition des données Oiseaux Marins

OBSERVATOIRE REGIONAL DES OISEAUX MARINS DE BRETAGNE



2 rapports annuels régionaux : sternes et toutes espèces

2 annual reports concerning the breeding season



 Observatoire régional des oiseaux marins en Bretagne (OROM)
Sternes de Bretagne 2010





2010 © Daniel Mauras

Coordination : Gaëlle Quemmerais-Amice
Rédaction : Gaëlle Quemmerais-Amice, Stéphanie Hennique

Mars 2011




188 rue Armand France
BP 63703
29527 Brest cedex 3
Tel. 02 98 49 07 18
Fax 02 98 49 95 80
www.bretagne-vivante.org




Bilan de la saison de reproduction des oiseaux marins en Bretagne en 2010

BERNARD CADIOU, GAËLLE QUEMMERAI-AMICE, MÉLANIE LE NUZ,
FRANÇOIS QUÉNOT, PIERRE YÉSOU & YANN FÉVRIER

2011





bilans en cours pour la saison 2011

valorisation
des bilans
de l'Orom



Observatoire de la biodiversité
et du patrimoine naturel en Bretagne

Rechercher Recherche avancée
OK Mots clés

chiffres et cartes | indicateurs et diagnostics | espace documentaire | actions | acteurs | brèves | qui sommes-nous ?

■ espèces invasives

Actions

Les actions menées en Bretagne pour la connaissance et le suivi du patrimoine naturel

Vous êtes ici : www.observatoire-biodiversite-bretagne.fr > Actions > en cours > Observatoire des oiseaux marins en Bretagne



Dernière modification le 24 octobre 2011

Observatoire des oiseaux marins en Bretagne

L'observatoire régional des oiseaux marins en Bretagne (OROM) est né de la volonté du Conseil régional de garantir la pérennité d'un outil de surveillance intégrée et de veille écologique (« monitoring ») portant sur un groupe d'espèces qui constitue un élément majeur et incontournable, mais fragile et menacé, du patrimoine naturel régional.



L'OROM s'articule avec l'Observatoire de la biodiversité et du patrimoine naturel de Bretagne (OBPN) et fait suite à différentes dynamiques passées ayant contribué à la préservation des oiseaux marins en Bretagne : Contrats Natures, programme Life « Iles et îlots marins » et « Sternes de Dougall ».

L'OROM est un outil piloté par un réseau de partenaires institutionnels et associatifs mettant en commun des informations relatives aux oiseaux marins en Bretagne.

Il doit permettre :

- l'acquisition de la donnée sur le long terme,
- l'aide à la décision concernant la préservation des oiseaux marins en Bretagne,
- la diffusion de l'état de santé des populations,
- la valorisation de l'action conjointe des différents partenaires dans le cadre de la dynamique OROM.

Ainsi, trois objectifs sous tendent la dynamique de l'OROM :

- Produire des outils facilitant l'aide à la décision : synthèses périodiques, indicateurs... ;
- Mutualiser les informations entre les partenaires ;
- Valoriser les informations auprès du public.

Sont partenaires de l'OROM les signataires d'une charte, et peuvent participer à l'OROM en tant que :

- acteurs du patrimoine naturel qui mettent à disposition de l'OROM des lots conséquents de données pour alimenter la dynamique de l'OROM ;
- acteurs du patrimoine naturel qui financent les actions de l'OROM ;
- experts et scientifiques participant aux réflexions de l'OROM.

à consulter

acteur (16)

[Syndicat des Caps](#)

[Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement en Bretagne](#)

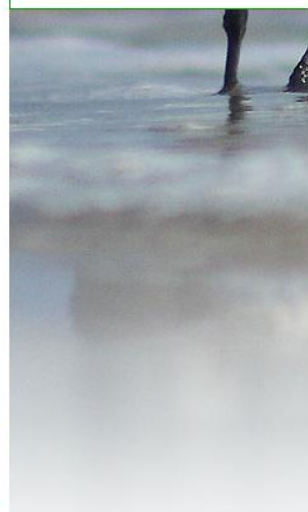
[Tous les acteurs](#)

documentation (3)

[Oiseaux marins nicheurs de France métropolitaine \(1960-2000\)](#)

[Les oiseaux marins nicheurs de Bretagne](#)

[Toutes les documentations](#)



Télécharger :

Plaquette OROM décembre 2011

Fichier pdf | 6,31 MB

Charte des partenaires de l'observatoire régional des oiseaux marins en Bretagne

– Mars 2010 –

1/8

CHARTE OROM

Contexte

Le projet de cet observatoire régional des oiseaux marins en Bretagne (OROM) est né de la volonté du Conseil régional, en partenariat avec les Conseils généraux et l'État, de garantir la pérennité d'un outil de surveillance intégrée et de veille écologique (« *monitoring* ») portant sur un groupe d'espèces qui constitue un élément majeur et incontournable, mais fragile et menacé, du patrimoine naturel régional.

La Bretagne est de très loin la principale région française pour la reproduction des oiseaux marins, avec près de 95 000 couples nicheurs, soit 63 % des effectifs nationaux des 17 espèces concernées ou 40 % des effectifs reproducteurs des 26 espèces présentes en France métropolitaine.

L'OROM s'articule avec l'Observatoire du patrimoine naturel de Bretagne (OPNB), mis en place par la Région et l'État et porté par le GIP Bretagne-Environnement. L'OPNB s'inscrit dans le schéma régional du patrimoine naturel et de la biodiversité en Bretagne, développé à l'initiative du Conseil régional, et dans la mise en œuvre des Orientations régionales de gestion et de conservation de la faune sauvage et de ses habitats (ORGFH), validées par le préfet de région.

L'OROM fait suite à différentes dynamiques passées ayant contribué à la préservation des oiseaux marins en Bretagne : Contrats Nature, programme Life « archipels et îlots marins » et « conservation de la sterne de Dougall ».

L'étude de faisabilité technique et financière du projet d'observatoire a été réalisée dans le cadre d'un contrat nature « oiseaux marins nicheurs » (période 2003-2006). Après deux années transitoires de préparation, la mise en œuvre effective de l'OROM a débuté en 2009.

Définition

L'OROM est un outil piloté par un réseau de partenaires institutionnels et associatifs mettant en commun des informations relatives aux oiseaux marins en Bretagne.

C'est un outil

- ✓ d'acquisition de données biologiques sur le long terme,
- ✓ d'aide à la décision concernant la préservation des oiseaux marins en Bretagne,
- ✓ de diffusion d'informations sur l'état de santé des populations,
- ✓ de valorisation de l'action conjointe des différents partenaires dans le cadre de la dynamique OROM.

Objectifs

Ainsi, trois objectifs sous tendent la dynamique de l'OROM :

- ✓ Produire des outils facilitant l'aide à la décision : synthèses périodiques, indicateurs, tableaux de bord... ;
- ✓ Mutualiser les informations sur ce groupe d'espèces entre les partenaires ;
- ✓ Valoriser les informations auprès du public.

2/8

Charte des partenaires de l'observatoire des oiseaux marins

Le partenaire technique s'engage à fournir annuellement à la coordination régionale les différents éléments listés dans la convention qui les lie : rapport détaillé des activités conduites et détail des données brutes collectées pour leur intégration dans les bases de données régionales de l'observatoire.

La coordination régionale s'engage à faire apparaître dans les rapports annuels, et dans les autres supports de communication, tous les partenaires comme partenaires du programme, au même titre que les autres structures ou organismes qui y participent. La coordination régionale s'engage à fournir aux partenaires de l'OROM une copie des documents réalisés (version imprimée et version numérique au format PDF).

La gestion des crédits

Les fonds globaux de fonctionnement de l'observatoire régional des oiseaux marins, provenant des différents partenaires financiers, sont perçus soit directement par la coordination régionale, soit directement par les partenaires techniques. Dans le premier cas la convention passée entre la coordination et le partenaire technique précise les modalités de versement des financements.

Les partenaires techniques s'engagent à transmettre chaque année à la coordination régionale le bilan financier de leurs actions conduites dans le cadre de l'OROM, pour permettre à la coordination de présenter un bilan annuel des dépenses au comité de pilotage.

Le statut de la donnée au sein de l'OROM

Pour son fonctionnement l'OROM a besoin de jeux de données qui sont collectées par divers acteurs producteurs de données.

Dans ce document, on désigne par « donnée brute » une donnée fournie à l'OROM par un partenaire technique. Une « donnée traitée » est une donnée brute pour laquelle a été apportée une plus value en termes d'information.

Chaque lot de données mis à disposition de l'OROM doit être référencé par rapport à son utilisation : « utilisation restreinte » ou « utilisation publique ».

Une « utilisation restreinte » signifie que ce lot de données ne sera manipulé au sein de l'OROM qu'avec l'accord explicite du producteur de donnée quand à une utilisation spécifique et définie.

Une « utilisation publique » signifie que le coordinateur régional dispose de toute latitude pour manipuler ce lot de données dans le cadre et les objectifs qui lui sont dévolus par le comité de pilotage.

Rappel : un lot de données acquis entièrement sur des fonds publics ou dans le cadre de politiques institutionnelles est systématiquement référencé comme « utilisation publique ».

Toute plus value d'information, par rapport aux lots de données mis à disposition par les partenaires, et générée par la dynamique de l'OROM est considérée comme d'accès libre pour le public.

Les différents partenaires techniques et financiers de l'observatoire ont accès aux données brutes gérées par la coordination régionale mais ils s'engagent à ne jamais les transmettre à autrui, sous quelque forme que ce soit, exception faite de leurs propres données.

6/8

TE OROM

Les oiseaux marins en Bretagne (OROM) est né de la volonté des partenaires régionaux et l'État, de garantir la pérennité d'un suivi scientifique (« monitoring ») portant sur un groupe d'espèces vulnérables, mais fragile et menacé, du patrimoine

faunique pour la reproduction des oiseaux marins, des effectifs nationaux des 17 espèces concernées ou présentes en France métropolitaine.

L'observatoire naturel de Bretagne (OPNB), mis en place par la région bretonne, a permis le développement de l'OROM. L'OPNB s'inscrit dans le schéma régional de développement durable, développé à l'initiative du Conseil régional, et dans le schéma régional de gestion et de conservation de la faune et de la flore. Le préfet de région.

Les partenaires ayant contribué à la préservation des oiseaux marins sont : les associations « archipels et îlots marins » et « conservation

Le projet d'observatoire a été réalisée dans le cadre de la convention de partenariat (période 2003-2006). Après deux années transitoires, l'OROM a débuté en 2009.

Les partenaires institutionnels et associatifs mettant en œuvre des actions en faveur des oiseaux marins en Bretagne.

Le long terme, la préservation des oiseaux marins en Bretagne, la santé des populations, et la connaissance des différents partenaires dans le cadre de la dynamique

Le rôle de l'OROM : la prise de décision : synthèses périodiques, indicateurs, tableaux

Le rôle de l'OROM : la prise de décision : synthèses périodiques, indicateurs, tableaux

2/8

Charte des partenaires de l'observatoire des oiseaux marins

La coordination régionale peut être habilitée à transmettre des lots de données collectées par des partenaires techniques de l'OROM à des demandeurs qui ne soient pas des partenaires de l'OROM. La coordination régionale consulte au préalable le comité de pilotage qui donne ou non son accord et fixe les conditions de transmission et d'utilisation des données.

L'origine des données (nom des partenaires techniques de l'OROM) sera explicitement mentionnée dans tous les documents, en version papier ou numérique, réalisés par la coordination régionale de l'OROM ou par l'un des partenaires s'il utilise un jeu de données extrait des bases de données de l'observatoire.

Lors de l'utilisation des données de l'OROM pour des publications scientifiques, le rédacteur principal (coordination régionale ou partenaire technique) se doit de proposer aux autres partenaires ayant apporté une contribution majeure à la collecte du jeu de données utilisé d'être associés comme co-auteurs, l'ensemble des partenaires ayant participé à la collecte des données devant par ailleurs être cités dans les remerciements.

La gestion de la donnée au sein de l'OROM

La collecte des données

La collecte des données sur le terrain est assurée par des partenaires techniques.

Des suivis sont effectués annuellement selon des protocoles standardisés communs sur différentes colonies d'étude, situées sur le littoral des quatre départements de Bretagne. Les 17 espèces d'oiseaux marins qui se reproduisent régulièrement en Bretagne sont concernées par ces suivis qui portent sur le dénombrement des effectifs reproducteurs, ainsi que dans certains cas sur l'estimation de la production en jeunes ou sur l'étude plus détaillée de la biologie de reproduction de certaines espèces (date de ponte, taille des pontes, taux de succès, etc.).

Une fois collectées, validées et intégrées dans les bases de données de l'observatoire gérées par la coordination régionale, les données demeurent propriété du partenaire technique qui les a récoltées mais deviennent librement utilisables par la coordination régionale pour les divers besoins de l'observatoire.

La bancarisation des données

La collecte des données auprès des partenaires, ainsi que - si nécessaire - la numérisation des données, et la gestion d'une base de données sont assurées par le coordinateur régional.

La validation des informations à destination de la base de données doit se faire dans le cadre d'une démarche interactive entre coordinateur régional et partenaires techniques.

Cette base de données régionale géoréférencée comprendra à la fois les données sur les effectifs nicheurs recensés et sur la biologie des espèces (production en jeunes, volume des pontes, dates de pontes, etc.).

La mutualisation des données

Un accès automatisé à la base de données via un service web pourra être envisagé ; une gestion des droits d'accès sera alors mise en place par le comité de pilotage selon les règles de propriété et

en Bretagne (OROM) est né de la volonté
ux et l'État, de garantir la pérennité d'un
« monitoring ») portant sur un groupe
le, mais fragile et menacé, du patrimoine

pour la reproduction des oiseaux marins,
nationaux des 17 espèces concernées ou
n France métropolitaine.

l de Bretagne (OPNB), mis en place par la
. L'OPNB s'inscrit dans le schéma régional
veloppé à l'initiative du Conseil régional,
gestion et de conservation de la faune
e région.

contribué à la préservation des oiseaux
chipels et îlots marins » et « conservation

bservatoire a été réalisée dans le cadre
03-2006). Après deux années transitoires
uté en 2009.

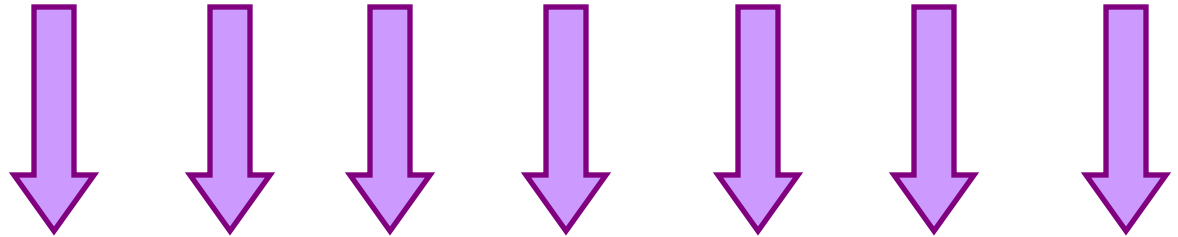
institutionnels et associatifs mettant en
retagne.

me,
oiseaux marins en Bretagne,
populations,
partenaires dans le cadre de la dynamique

thèses périodiques, indicateurs, tableaux

entre les partenaires ;

différents partenaires techniques collectant les données
partners involved in fieldwork



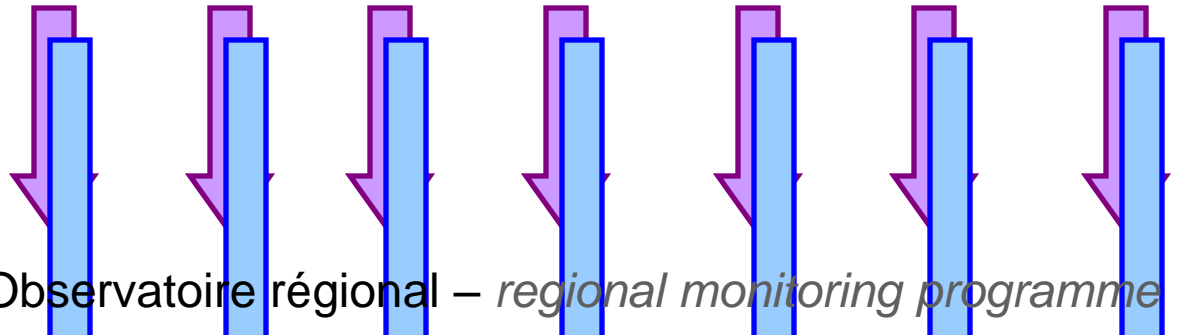
Observatoire régional – *regional monitoring programme*

Orom > gestion des données des partenaires techniques
à l'échelle régionale



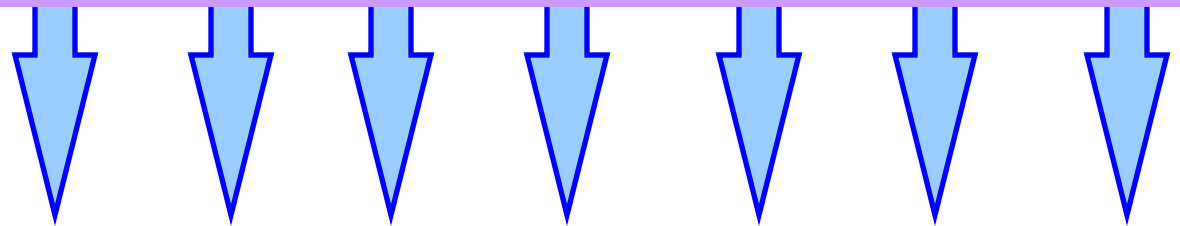


différents partenaires techniques collectant les données
partners involved in fieldwork



Observatoire régional – *regional monitoring programme*

Orom > gestion des données des partenaires techniques
à l'échelle régionale



Gisom – *French seabird group*

Gisom > gestion de la donnée à l'échelle nationale
pour les recensements décennaux
convention avec chaque partenaire pas avec Orom

à terme, Orom = interlocuteur privilégié
pour traitement et diffusion des données ?...

Gestion et mutualisation des données / Data management and data exchange

Convention

Entre les soussignés :

Groupement d'Intérêt Scientifique Oiseaux Marins (GISOM), c/o MNHN, 55 rue Buffon, F-75005 PARIS, représenté par son président Nicolas Sadoul,

et¹

le Coordinateur de la Région Bretagne, dénommé coordinateur régional dans le texte, Bretagne Vivante – SEPNB, 186 rue Anatole France, BP 63121 ; 29231 Brest cedex 3, représenté par Jean-Luc Touleuc, Président

le Coordinateur du Département Ile-et-Vilaine, Finistère et Morbihan, dénommé coordinateur départemental dans le texte, Bretagne Vivante – SEPNB, 186 rue Anatole France, BP 63121 ; 29231 Brest cedex 3, représenté par Jean-Luc Touleuc, Président

le partenaire technique, dénommé opérateur local dans le texte, Bretagne Vivante – SEPNB, 186 rue Anatole France, BP 63121 ; 29231 Brest cedex 3, représenté par Jean-Luc Touleuc, Président

Il a été convenu ce qui suit :

PRÉAMBULE

Suite à la précédente enquête 1997-2001, le GISOM a programmé le 5^e recensement des oiseaux marins nicheurs (ROMN) en France métropolitaine sur la période 2009-2011. Les dénombrements concerneront les 28 espèces à reproduction régulière en France, une participation financière continue de 500 000 € par an.

La coordination nationale s'engage à fournir au coordinateur régional et départemental une copie des rapports annuels et de la synthèse finale en version numérique au format PDF.

La coordination nationale s'engage à faire apparaître dans les rapports annuels, et dans les autres supports de communication, le coordinateur régional et départemental comme partenaire du programme, au même titre que les autres structures ou organismes qui y participent.

Article 4 – PROPRIÉTÉ ET UTILISATION DES DONNÉES

Le ROMN rassemble un jeu de données qui sont collectées par divers opérateurs locaux, producteurs de données. Une fois collectées, validées et intégrées dans la base de données du ROMN gérée par la coordination nationale, les données demeurent propriété de l'opérateur local qui les a récoltées. Ce droit lui permet de conserver l'usufruit et la possibilité d'exploiter comme bon lui semble ses données, et ce indéfiniment.

Détenteur de la donnée brute, la coordination nationale garde la possibilité de l'analyser et de la restituer sous forme de données traitées pour les besoins stricts du ROMN. La donnée traitée est restituée, sous forme de tableaux, de figures ou de cartes, à une échelle géographique plus large que celle de la donnée brute récoltée elle à l'échelle de la colonie. C'est cette donnée traitée qui sera transférable et réutilisable dans le cadre du nouvel atlas des oiseaux nicheurs de France métropolitaine (AONFM).

La donnée traitée est considérée comme d'accès libre pour le public, conformément aux exigences des partenaires financiers (MEEDDM et AAMP).

Chaque lot de données brutes mis à disposition du ROMN doit être référencé par rapport à son utilisation : « utilisation restreinte » ou « utilisation publique ».

Une « utilisation restreinte » signifie que ce lot de données brutes ne pourra être utilisé que dans le strict objectif du ROMN, comme défini plus haut, et ne pourra en aucun cas être communiqué sans l'accord explicite du producteur de données.

Une « utilisation publique » signifie que le coordinateur national dispose de toute latitude pour communiquer ce lot de données à qui de droit.

Rappel : un lot de données acquis entièrement sur des fonds publics ou dans le cadre de politiques institutionnelles doit être systématiquement référencé comme « utilisation publique ».

Les coordinations départementales et régionales détentrices des données brutes fournies par leurs opérateurs locaux s'engagent par la présente convention à ne jamais les transmettre à autrui, sous quelque forme que ce soit, exception faite de leurs propres données.

Lors de l'utilisation des données du ROMN pour des publications scientifiques, le rédacteur principal, membre du GISOM, devra recevoir, d'une part, l'autorisation d'utilisation des données de la part des producteurs de données et, d'autre part, se doit de proposer à ceux ayant apporté une contribution majeure à la collecte des données utilisées d'être associés comme co-auteurs.

L'origine des données (nom des opérateurs locaux producteurs de données) sera explicitement mentionnée dans tous les documents, en version papier ou numérique, réalisés par la coordination nationale ou par tout utilisateur d'un jeu de données extrait des bases de données du ROMN.

Article 5 - DISPOSITIONS FINANCIÈRES POUR LES COORDINATIONS RÉGIONALES ET DÉPARTEMENTALES

En cas d'obtention, les subventions demandées pour le fonctionnement du ROMN auprès du Ministère en charge de l'Environnement et de l'Agence des Aires Marines Protégées seront perçues directement par la coordination nationale.

En cas d'obtention des subventions, le trésorier du GISOM versera au coordinateur régional et départemental, la somme de 5 000 € sur présentation d'une facture comme contrepartie financière au travail de coordination, d'organisation des comptages et de compilation des données sur l'ensemble de la période 2009-2011.

50 % de la somme conventionnée sera versée dans les 30 jours suivant la réception par le GISOM de la subvention des partenaires financiers et les 50% restants à la fin du ROMN dans les 30 jours à compter de la date de facturation.

Enfin, les frais de déplacement du coordinateur régional, ou départemental, à la réunion annuelle de coordination seront remboursés par le GISOM.

Statement of Intent of the SMP Partnership

STATEMENT OF INTENT OF THE SEABIRD MONITORING PROGRAMME PARTNERSHIP

THIS STATEMENT WAS MADE ON 3RD NOVEMBER 2009 BY

Alan Lauder
Head of Conservation
BirdWatch Ireland

Steve Smith
Chief Officer, States of Guernsey
Environment Department
States of Guernsey Government

Prof Howard Platt
Chief scientist
Northern Ireland Environment Agency

Dr Andy Clements
Director
The British Trust for Ornithology

Dr Andrew Stott
Director of Science
The Joint Nature Conservation Committee
Support Co.

Dr David Gibbons
Head of the Conservation Science
Department
The Royal Society for the Protection
of Birds

Prof Patricia Nuttall
Director
Centre for Ecology and Hydrology

Chris Sharpe
Director
Manx Birdlife

Prof. Colin Galbraith
Director of Policy and Advice
Scottish Natural Heritage

Statement of Intent of the SMP Partnership

1 BACKGROUND

1.1 Since 1989, seabird surveillance in Britain and Ireland has been undertaken mainly as part of the Seabird Monitoring Programme. Evidence derived from the Seabird Monitoring Programme has been important in conservation actions, such as helping to implement the EC Birds Directive. It has also been useful in supporting advice on the wider ecological effects of various human activities including commercial fishing and the effects of climate change.

IT IS AGREED as follows:

2 PRINCIPLES OF THE PARTNERSHIP

- 2.1 This Statement of Intent sets out the general principles underlying the relationship between the SMP Partners.
- 2.2 This Statement does not create a binding legal obligation between the Partners. It is a statement of their shared intention to work together in a spirit of co-operation.
- 2.3 The Partners wish to work together in order to add value to their individual contributions and to fulfil the aims of the Seabird Monitoring Programme:

to contribute information to enable the appropriate agencies to maintain favourable status of seabird populations in Britain and Ireland. It ensures that sufficient data on breeding numbers and appropriate demographic and behavioural parameters of seabirds are collected- both regionally and nationally - to enable their population and conservation status to be assessed, and to monitor the impacts of ecosystem pressures.

- 2.4 The Partners shall work together in delivering the SMP and apply the principles of the SMP Partnership as set out in this Statement and its Annexes with respect to:

- SMP co-ordination;
- data collection;
- data exchange

- 2.5 This Statement shall apply to the activities of the SMP Partnership during the period from 3rd November 2009 to 3rd November 2014, subject to the outcome of annual reviews. Any subsequent changes to this Statement will only be effective if set out in writing and signed by all Partners.

3 CO-ORDINATION OF SMP

- 3.1 The SMP Steering Committee (SC) will oversee the co-ordination of the SMP. The SC will assess and agree the strategic and organisational issues, such as adding value to the work programmes of individual partners, how to fill data gaps

JNCC is a statutory adviser to UK Government and devolved administrations [text only](#) [print](#) [jobs](#) [publications](#) [sitemap](#) [privacy and cookies](#)

Joint Nature Conservation Committee

ABOUT JNCC UK EUROPEAN INTERNATIONAL MARINE EVIDENCE

Seabird Monitoring Programme

The Seabird Monitoring Programme (SMP) is an ongoing annual monitoring programme, established in 1996, of 26 species of seabird that regularly breed in Britain and Ireland. It aims to ensure that sample data on breeding numbers and breeding success of seabirds are collected, both regionally and nationally, to enable their conservation status to be assessed.

The SMP is led and co-ordinated by JNCC in partnership with others. In November 2009 all Partners signed a Statement of Intent that established the way forward for future data sharing and collaborative working.

SMP Results

View the latest population trends from the SMP including analysis of abundance, productivity, survival and diet data, together with interpretation of the likely causes of change.

Previously these trends were published in [Seabird numbers and breeding success in Britain and Ireland](#). The latest edition of this report was updated following the 2008 breeding season. A leaflet summarising the key pressures affecting seabirds ([UK Seabirds](#)) will be updated with the conclusions of the latest research every five years, next in 2013.

Follow the link to view these and other SMP [Reports & Publications](#).

Get SMP Data

[Data on abundance, breeding success and other parameters](#) are available to view or download.

Submit Seabird Colony Data

The SMP relies on [Partner organisations](#), volunteers and others to collect the data that build a picture of seabird trends, the causes of change and what can be done to conserve them. Please contribute by [submitting your records](#).

SMP sampling methods

[Data on abundance, breeding success and other parameters](#) are available to view or download.

- ▶ Marine Protected Areas
- ▶ Marine Advice
- ▶ Marine Habitats
- ▶ Marine Species
- ▶ Surveillance & Monitoring
 - ▶ Seabirds and Seaduck
 - Latest population trends
 - Get data
 - Submit colony data
 - Methods
 - Surveillance schemes
 - Operation Seafarer
 - Seabird Colony Register Census
 - Seabird 2000
 - Seabird Monitoring Programme
 - Seabirds at Sea
 - Seaduck survey
 - Pressures
 - Contacts
 - ▶ Cetaceans
 - ▶ Monitoring Tools
 - ▶ MNCR
 - ▶ Groups
 - QA and Standards

